

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 09

**Modification de la délibération 2018-03 suite au changement de date de la prochaine
Assemblée générale du GIP.**

Membres présents Soit	26
Nombre de voix représentées	35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	3
Nombre de voix représentées	3
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	38
Ayant pris part au vote : 38 voix exprimées	
Pour : 38 Contre : /	

La règle du quorum est
(38 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 30 janvier 2018 à 18h30 à Chalmessin sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmis préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Suite à la demande grands élus auprès de la Préfecture de Haute-Marne de modifier la date de l'Assemblée générale du GIP ;

Le Président propose de reporter l'Assemblée générale du GIP, prévue le 14 mars 2018 (cf délibération CA 2018-03) au jeudi 15 mars 2018 à 18h30. Le lieu et l'ordre du jour restent inchangés.

Délibère :

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le report de l'Assemblée générale du GIP le jeudi 15 mars 2018 à 18h30.

Le 31/01/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE

Le Commissaire du Gouvernement

13 FEV. 2018